QUEDI l'actu

N°4



Novembre 2021





Conseil municipal du 16/09/21

Le jeudi 16 septembre, le conseil municipal a approuvé :

- Le remboursement anticipé du matériel boulangerie à savoir la somme de 13 248 € afin de solder le reste du prix que la société s'était engagée à rembourser lors de la signature du bail commercial;
- Le principe de solliciter la S.P.L (Société Publique Locale) de construction publique d'Ille-et-Vilaine, par le biais du Département, pour une mission d'accompagnement pour le projet cantine ;
- De ne pas missionner l'E.P.F (Établissement Public Foncier) pour le projet d'acquisition des parcelles liées à l'O.A.P n°3 (Opération d'Aménagement Programmé) du Plan Local d'Urbanisme (à la majorité);
- **De recevoir** pour l'année 2021 **la somme de 132 €** pour la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel de **GRDF**;
- La signature d'un avenant à l'ancien contrat entre la CAF et la commune intitulé « Avec et pour les Familles » dans l'attente de son remplacement par « La Convention territoriale globale » prévue pour 2023 ;
- La modification des statuts et le rapport d'activités 2020 de la Communauté de Communes Saint-Méen Montauban :
- L'abandon du droit de préemption pour les propriétés situées : 7 rue de Médréac, 8 rue de Médréac, parcelles non bâties : AB56 Le Bourg et B2053 rue de Rennes ;
- L'enquête publique sur la demande, formulée par l'EARL LA FOUTELAIS située à Saint-Jouan-de-l'Isle (à la majorité).



Compte rendus complets disponibles sur le site et affichés en mairie



À PROPOS DE L'UTILISATION DE NOS SALLES...

Le **respect du planning de nos salles** est indispensable au bon fonctionnement de celles-ci. Nous vous rappelons que la priorité est donnée aux associations locales pour leurs activités sportives, culturelles ou bien encore festives.

Concernant **la salle polyvalente**, sa configuration est principalement adaptée au **sport**, ce dernier est donc toujours prioritaire sur les autres demandes. Ce qui signifie que, sauf accord entre 2 demandeurs, la mairie va privilégier les associations dans le cadre de leurs entraînements et compétitions, il y aura donc refus à toute autre demande. Ceci est surtout valable pour les vendredis soirs et les samedis toute la journée. Si concurrence entre deux associations, la mairie privilégie toujours le dialogue et la bonne concertation entre les 2 parties. Pour un repas un samedi soir et, toujours en accord avec l'association sportive, le contrat de location stipule désormais l'horaire de 14h pour en prendre possession, et donc permettre aux sportifs d'en disposer de 8h à 14h, compromis satisfaisant pour tous, nous l'espérons. Cette salle polyvalente demeure aussi réquisitionnée pendant les vacances scolaires pour l'accueil de loisirs en journée la semaine. Prendre contact avec les responsables de CSF si projet d'utilisation le weekend.

Concernant les autres salles, à savoir Jean Le Duc, Jean Gilbert et salle des associations, prendre contact avec la mairie pour vérifier leurs disponibilités. La salle dite « du théâtre » est principalement réservée à la danse (parquet), à la batterie-fanfare, au théâtre et aux activités de l'école. Il n'est pas possible d'y organiser des repas.

Les services de la petite enfance ont, quant à eux, rejoint le nouveau pôle socio-culturel.

LOTISSEMENT LES FORGES

Dans la tranche 3 du lotissement des Forges, 10 lots ont été vendus depuis le mois de mars, date d'ouverture à la commercialisation de cette tranche.

Restent donc seulement 3 lots disponibles à la vente au prix de 72 € le m² (TTC).

- Lot 34 532 m²
- **Lot 35** 464 m²
- **Lot 41** 446 m²

S'adresser à la mairie : 02 99 06 20 25 mairie@quedillac.fr

VOEUX DU MAIRE

Les vœux du Maire auront lieu le vendredi 14 janvier à la salle polyvalente, à 19h, sous réserves de nouvelles mesures sanitaires contraignantes.

RAPPEL CODE DE LA ROUTE

Avec l'arrivée de l'hiver, il est plus difficile de distinguer les piétons. Pensez à équiper vos enfants de gilets jaunes ou de bandes réfléchissantes lorsqu'ils vont à l'arrêt de car. Pour rappel, la vitesse est limitée dans le bourg. Merci de respecter le code de la route. Ceci est valable également pour ceux qui se déplacent sur leurs trottinettes ou à vélo : avant de traverser la route, rappelez-vous de vérifier qu'une voiture ne s'est pas engagé.

BROYEUR DE VÉGÉTAUX

Nous vous rappelons qu'il est **interdit de brûler ses** végétaux et que la Communauté de communes met à disposition gratuitement 2 broyeurs de végétaux. Seul le carburant est à la charge de l'utilisateur. Le prêt comprend une remorque pour le transport et des accessoires de sécurité. Plus de renseignements:

02 99 06 54 92, ou accueil@stmeen-montauban.fr

RECENSEMENT

La commune recrute deux agents recenseurs sur la période du 20 janvier au 19 février 2022.

Plus d'informations sur le site internet de la commune: quedillac.fr/recensement/

PÔLE SOCIO-CULTUREL Programme d'animations

- du 22 octobre au 27 novembre : exposition "Un océan d'amour", sur la BD du même nom de LUPANO.
- samedi 13 novembre : 10h espace sensoriel (0-3 ans et leurs parents)
- samedi 20 novembre : 10h30
 - atelier tablettes (seniors) "Clic clac, c'est dans
 - atelier d'écriture (ados et adultes)
- samedi 27 novembre : 10h espace sensoriel (0-3 ans et leurs parents)
- samedi 7 décembre : 11h Bébés Lecteurs
- mercredi 8 décembre : 14h Heure du Conte
- samedi 11 décembre : 10h30 atelier tablettes (seniors) "Vœux numériques"
- jeudi 23 décembre : 14h atelier (enfants), soit :
 - o origami
 - o décoration de Noël
 - o biscuits de Noël
- du 11 janvier au 12 février : exposition quizz "Bien dans leur genre"
- mardi 18 janvier : 11h **Bébés Lecteurs**
- mercredi 19 janvier : 14h Heure du Conte
- vendredi 21 janvier : 18h-20h RDV du vendredi "La dictée" (ados et adultes)
- samedi 5 février : atelier d'écriture (ados et adultes)
- *jeudi 17 février :* 14h **atelier Scrabble**
- vendredi 18 février : 18h-20h RDV du vendredi "l'atelier bijoux"
- mardi 1er mars : 11h **Bébés Lecteurs**
- mercredi 2 mars : 14h Heure du Conte

Renseignements et inscriptions :

espaceculturel@quedillac.fr - 02 99 06 22 53

TOURNÉE VOIRIE

Une **tournée de voirie** est organisée chaque année par la **Communauté de communes** délégataire de l'entretien et de la modernisation de notre voirie avec la des membres de la participation communale. Programmée pour le lundi 22 novembre, ne soyez pas surpris qu'un véhicule puisse faire un demi tour à l'intérieur de vos propriétés. Nous vous remercions pour votre compréhension.

OBJETS PERDUS

Le trousseau de clefs principal de la salle polyvalente a disparu! Merci aux utilisateurs de bien vouloir vérifier s'il est en leur possession et de le rapporter à la Mairie le cas échéant. Depuis la course cycliste de cet été, un vélo enfant cherche également toujours son propriétaire.